

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 15-16: Tunnels du Mormont

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROGRAMME DE COURS SIA-FORM 2^E SEMESTRE 2009

Recrutement de personnel

En raison de la pénurie de personnel qualifié, la recherche de collaborateurs devient un véritable défi. Les démarches liées au recrutement requièrent aujourd’hui une attention et un soin tout particuliers. Le cours présente les méthodes et les instruments nécessaires en vue d’un recrutement efficace de collaborateurs adéquats. Les différentes phases de la démarche (préparation du dossier, recherche, évaluation, motivation, embauche et intégration) seront détaillées à travers des exemples.

*Lausanne, 6 octobre, 13h30-17h30.
Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM), Code: PK03-09*

Actualités dans la jurisprudence

Les planificateurs sont parfois confrontés à des problèmes qui aboutissent devant les tribunaux. Il est donc important qu’ils aient connaissance des nouveaux arrêts dans le domaine de la construction, car les décisions juridiques ne s’appliquent pas seulement aux cas concrets, mais prennent souvent valeur de règle générale.

*Lausanne, 6 octobre, 17h30-19h30.
Prix: 85.- (MB), 125.- (MP), 200.- (NM).
Code: AR02-09*

La norme SIA 118 dans la pratique

Le cours introduira à la systématique de la norme SIA 118 et à ses répercussions sur les droits et les devoirs du maître d’ouvrage et de l’entrepreneur. Après les exposés d’introduction et de présentation, divers cas concrets seront développés en atelier, puis discutés en plénum. Ce cours s’adresse aux architectes et aux ingénieurs qui appliquent la norme SIA 118 au quotidien

et ressentent le besoin de mieux la connaître.

*Genève, 8 et 9 octobre, 13h30-17h30 (le 8) et 9h-17h30 (le 9).
Prix: 680.- (MB), 830.- (MP), 975.- (NM).
Code: AB37-09*

Energie thermique

La question de l’énergie thermique et du certificat énergétique dans les bâtiments est d’actualité. Ce cours présentera la nouvelle norme 380/1 et les conditions nécessaires pour l’obtention du certificat énergétique SIA. Une brève introduction sur les moyens informatiques pour les calculs est également prévue.

*Lausanne, 14 octobre, 16h-19h30.
Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM).
Code: ET01-09*

Facturation de variations de prix

Le cours détaille les possibilités optimales d’application des méthodes de calcul du renchérissement. Les participants seront à même d’appliquer de manière autonome les différentes méthodes de calcul. L’application des différentes procédures est décrite dans un guide et sera complétée par des exemples. Le cours s’adresse à toute personne ayant à traiter des aspects du renchérissement dans les appels d’offres, les contrats et les calculs, aussi bien aux novices de la branche qu’aux professionnels expérimentés.

*Neuchâtel, 22 octobre, 9h-17h.
Prix: 400.- (MB), 400.- (MP), 450.- (NM).
Code: TV22-09*

SIA 251 Chapes flottantes

Les recommandations SIA V251/1 et V251/2, chapes flottantes, édition 1998, doivent être adaptées aux normes européennes relatives aux matériaux et mortiers de chapes. Dès lors, l’étude et la prescription des chapes,

figurant dans l’édition de la nouvelle norme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, présente des modifications et des nouveautés importantes, qui feront l’objet du cours.

*Lausanne, 28 octobre, 13h30-17h30.
Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM).
Code: SU01-09*

Colloque des avocats spécialistes de la construction

Le colloque réunissant des avocats spécialistes en droit de la construction SAV/FAS aura à nouveau lieu à Fribourg, pour la première fois en collaboration avec la **sia**. Diverses questions spécifiques y seront traitées, de même que les nouveautés en matière de jurisprudence. Ce colloque est ouvert exclusivement aux avocats spécialistes en droit de la construction et de l’immobilier et aux juristes membres de la **sia**. Les juristes intéressés sont priés de s’adresser à SIA-Form.

*Fribourg, 30 et 31 octobre, 13h30-17h30 (le 30), 9h-12h (le 31).
Code: KBF01-09*

Le droit d'auteur

Le droit d'auteur joue un rôle important dans le domaine de la construction. Plusieurs questions se posent non seulement lors de la conclusion de contrats, mais aussi lors de la rénovation de bâtiments existants. Le thème garde d'ailleurs toute son actualité dans le cadre des concours d'architecture. Le cours prévoit une brève introduction traitant des rapports contractuels entre maître d’ouvrage et planificateur, suivie d'un bloc consacré aux obligations et aux droits; il se terminera sur des questions concrètes et pratiques qui se posent dans le quotidien des planificateurs.

*Genève, 12 novembre, 17h30-19h30.
Prix: 85.- (MB), 125.- (MP), 200.- (NM).
Code: UR02-09*

Organisation des procédures d'attribution de mandats

Ce cours a comme objectif de former les architectes et les ingénieurs susceptibles de fonctionner en qualité d'experts ou d'organisateurs de procédures d'attribution de marchés publics (SIA 142 et nouvelles publications prévues SIA 143 et 144).

*Lausanne, 18 novembre, 9h-17h.
Prix: 200.- (MB), 250.- (MP), 500.- (NM).
Code: JM02-09*

La gestion des contrats

Dans la construction, il faut gérer un grand nombre de contrats aux multiples implications et complexités. Le cours portera sur les principaux types de contrats, tel que celui de planificateur général ou celui d'une communauté de planificateurs.

Lausanne, 9 décembre, 13h30-17h30. Prix: 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM). Code: VM02-09

Le Radon dans les bâtiments

La Suisse dispose d'une base légale claire en matière de Radon qui fixe les concentrations maximales admises. D'où pourrait résulter une éventuelle responsabilité des spécialistes en matière de construction. Le taux de concentration du Radon peut égale-

ment influer la valeur de transaction des immeubles et des fonds. Le cours partira des bases scientifiques et techniques pour traiter à travers les principes d'intervention la dimension économique, juridique et d'assurance.

Lausanne, automne 2009, dates suivront. Code: RA01-09

La rénovation en milieu historique

La rénovation en milieu historique pose des problèmes spécifiques qui seront analysés sous un angle interdisciplinaire. La présence d'architectes expérimentés, de juristes et de représentants des autorités publiques est garante d'une approche pratique de la problématique.

Lausanne, automne 2009, une journée, date suivra. Code: HD01-09

Gestions des matériaux terreux sur les chantiers

Tout ce qu'il faut savoir sur la manipulation des matériaux terreux sur les chantiers. Bases en pédologie. Principes de précaution dans la manipulation des sols en fonction de leur degré de sensibilité. Planification des travaux de décapage, mise en dépôt, entretien, remise en état. Techniques de protection des sols et de décapage.

Genève, automne 2009, une journée, date suivra. Prix: 280.- (MB), 340.- (MP), 400.- (NM). Code: sanu-IB09BS

Gestion des eaux sur les chantiers

Ce cours a pour thématique l'application concrète de la SIA 431 sur les chantiers, en tenant compte des spécificités cantonales et de la situation particulière des chantiers. Points développés, notamment: gestion des eaux sur les chantiers; principes de traitement des eaux en fonction de leur type (décantation, neutralisation, infiltration); dimensionnement et contrôle des installations.

*Novembre 2009, demi-journée, date suivra. Prix: 250.- (MB), 250.- (MP), 300.- (NM). Code: sanu-IB09GE
(SIA-Form)*

www.sia.ch/form
044 283 15 58
Inscription: form@sia.ch

MB: membres bureaux, MP: membres personnels (membres individuels, membres partenaires et membres associés), NM: non-membres. Rabais pour étudiants sur demande

CONSTRUCTIONS SANS OBSTACLES

La norme SN 521 500 « Construction adaptée aux personnes handicapées »,



Systèmes de toiture intelligents pour deux-roues.



Les constructions fonctionnelles et esthétiques et matériaux de toit translucides sont d'actualité dans les systèmes de toiture modernes.

Les lignes de produit Velopa ont une qualité exceptionnelle et futuriste et représentent donc la meilleure protection d'investissement possible. Leur méthode de construction modulaire permet de réaliser de façon précise pratiquement tous les souhaits des clients.

Votre partenaire aux services de qualité et solutions innovantes.

parquer ■ abriter ■ bloquer

Velopa AG, CH-8957 Spreitenbach
+41 (0)56 417 94 00, marketing@velopa.ch

édition 1988, après une révision qui a duré plusieurs années, est maintenant publiée en tant que norme SIA 500 sous le titre de «Constructions sans obstacles». La nouvelle norme reprend l'essentiel des règles de l'ancienne et en comble les lacunes. Elle tient compte des derniers développements et des nouvelles connaissances en matière de constructions sans obstacles. Afin de préserver la séparation entre les normes relatives aux bâtiments et les normes relatives aux travaux publics, elle ne traite plus de sujets tels que les passages piétons ou les feux de circulation, qui font l'objet des normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports).

La nouvelle norme part du principe que l'environnement construit doit être accessible à tous. Il doit donc aussi être accessible de manière autonome aux personnes affectées d'un handicap moteur ou sensoriel, temporairement ou à long terme, depuis la naissance ou par suite d'un accident, d'une maladie ou de l'âge. Ce postulat découle du droit à l'égalité de tous qui est inscrit dans la Constitution fédérale. Où doit-on construire sans obstacles: les lois et les prescriptions, au niveau fédéral, cantonal et communal, fixent à quelles constructions la norme s'applique. Les maîtres de l'ouvrage et les auteurs de projets s'intéresseront donc, avant le début d'un projet, au fait de savoir si la norme est applicable, quelle partie de la norme est applicable, quelles parties du projet sont concernées et quelles mesures les maîtres de l'ouvrage désirent réaliser de son plein gré en plus des mesures obligatoires.

La norme définit comment construire sans obstacles. Les exigences relatives à l'absence d'obstacles sont différentes selon la destination de la construction. On distingue ainsi trois catégories de constructions: les

«constructions ouvertes au public», les «constructions comprenant des logements» et les «constructions comprenant des places de travail». Les notions «admis sous réserve» et «de préférence» introduisent une marge d'appréciation qui permet, par exemple dans le cas de rénovations, d'adapter les exigences en fonction des circonstances. Ne font l'objet de la présente norme ni les règles d'application du principe de proportionnalité, ni la pesée des intérêts en cas d'exigences contradictoires.

La norme définit comment s'applique le principe de l'égalité dans le domaine du bâtiment. Le titre de la norme exprime son but: faciliter à tous l'utilisation des bâtiments, même à ceux dont la mobilité est réduite, aux personnes âgées ainsi qu'à ceux qui se déplacent avec une poussette, un chariot de supermarché, un bagage ou un objet encombrant.

La norme SIA 500 est valable dès le 1^{er} janvier 2009.

(SIA)

Norme SIA 500, édition 2009
Constructions sans obstacles, 68 pages,
format A4, broché, CHF 180.00
www.webnorm.ch

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES PRODUCTEURS DE FILS EN TORCHE

Pour assurer la qualité des aciers d'armature, les normes sur les structures porteuses prescrivent la surveillance des producteurs de fils en torche. Les mises à jour du Registre correspondant renseignent sur les entreprises qui ont obtenu une certification conforme à la norme SIA 262 (édition 2003). Les manufacturiers qui y figurent sont soumis à une surveillance périodique réglée contractuellement et ils ne demeurent enregistrés qu'aussi long-

temps que les résultats des contrôles internes et externes des fils en torche spécifiés répondent aux exigences de la norme SIA 262. La liste valable jusqu'au 31 décembre 2009 est disponible sous forme de fichier pdf sur le site Internet de la SIA, où elle peut être téléchargée. <www.sia.ch/registre>

(SIA)

ARMATURES À BÉTON

La mise à jour du Registre des aciers et treillis d'armature à béton répondant aux exigences des normes SIA 262 (édition 2003) et 262/1 inclut des produits (barres, fils en torche et treillis de différentes classes de qualité) dont la conformité a été vérifiée pour la première fois et qui sont soumis à un contrôle périodique contractuel. Cette liste précise les caractéristiques et la classification des produits recensés, ainsi que l'étendue des contrôles et les volumes fabriqués. La liste valable jusqu'au 31 décembre 2009 est disponible sous forme de fichier pdf sur le site Internet de la SIA, où elle peut être téléchargée: <www.sia.ch/registre>

(SIA)

IN MEMORIAM EDOUARD WEBER

L'architecte neuchâtelois Edouard Weber est décédé en juillet 2009 dans sa 78^e année. Vincent Mangeat lui rend hommage.

Avec ce témoignage, je veux rendre hommage à un ami. Ami ne renvoie ici pas à ce qu'est devenue, banalisée, cette référence où tout le monde est l'ami de tout le monde, si éloignée de l'invite évangélique du «aimez-vous les uns les autres». Avec Edouard, aucune banalité mais cette forme d'amitié indéfectible qui naît quand s'imposent estime et respect.

Edouard Weber est mon aîné quand je suis invité, en 1981, à rejoindre le cercle réservé de la Fédération des Architectes Suisse (FAS). Architecte

dont j'ai trop longtemps dit, ironiquement, qu'ils étaient de ceux « qui se prenaient pour les meilleurs ». C'était faux, et j'ai revisité depuis cette formule inexacte.

J'y ai donc été accueilli par Edouard, et il n'en a pas fini d'occuper une belle place dans mon travail qui est ma vie. J'ai cultivé les conseils avisés de mes pairs et si je les ai quelquefois bousculés, c'est l'attention curieuse et respectueuse qu'ils ont su me donner en retour qui renforçait leur autorité. Edouard Weber, architecte au plein sens du terme, a été et est toujours au centre de cette constellation. Exemplaire !

N'était-il pas dans la FAS des pionniers, le témoin d'un temps où s'y distinguaient des architectes critiques, en résistance... porteurs du projet de la modernité. Vous savez, cette architecture dite moderne avec tout le mépris que cet adjectif suggérait quand moderne ne se confondait encore pas, et heureusement, avec l'idée d'être à la mode.

Mon intervention est empreinte d'émotion, puisque j'ai la chance de donner ce témoignage dans cet espace de prière, l'Eglise catholique de Saint-Nicolas à Neuchâtel, où Edouard a mis l'intelligente et sensible mesure de son art. Ici, dans cette « Eglise Maison », espace, structure et lumière sont UN. Il les a unifiés.

A Edouard Weber je veux dire MERCI, en majuscule. A Carla, à ses enfants, à ses petits enfants, j'envoie mon message de peine partagée dans l'espérance de la vie qui prolonge la vie, dans la lumière de la résurrection. A Marie-Hélène, architecte, à qui j'ai eu le bonheur d'enseigner, à vous tous, ses parents et ses amis, je veux dire encore une fois mon émotion.

Salut Edouard. Merci.

Vincent Mangeat



Franz Mathis,
ing. dipl. ETS UTS, Cormondrèche, et membre du Conseil de fondation de la CPAT

Convivialité élevée avec les assurés – naturellement à la CPAT!

cpat
■ Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC
Personnel. Engagé. Naturel.
Téléphone 031 380 79 60
www.cpat.ch